

AFR/RC30/R16 : Sous-Comité du Programme – Rapports

Le Comité régional,

Considérant le rapport du Sous-Comité du Programme¹ ;

Notant avec satisfaction que l'application de la politique et de la stratégie en matière de budget programme est conforme aux directives des organes délibérants, notamment aux résolutions AFR/RC29/R11, AFR/RC29/R12 et AFR/RC29/R16,

1. APPROUVE l'ensemble du rapport ;
2. INVITE les Etats Membres à :
 - i) veiller à la mise en œuvre de la résolution 34/58 de l'Assemblée des Nations Unies pour mieux utiliser les ressources de la coopération technique en vue de l'instauration de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 ;
 - ii) poursuivre en liaison avec le Directeur régional l'utilisation de l'expertise nationale pour la coordination des programmes de l'OMS au niveau des pays ;
3. PRIE le Directeur régional de veiller à ce que les structures de l'OMS dans la Région africaine répondent d'une manière adéquate à l'évolution du programme ;
4. INVITE le Sous-Comité du Programme à faire un rapport biennal sur la surveillance de l'application de la stratégie régionale en corrélation avec la préparation des projets de budget programme et des programmes généraux de travail pour une période déterminée.

Septembre 1980, **30**, 3

¹ Document AFR/RC30/9